



ACADÉMIE DE NANTES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Direction régionale académique des
Systèmes d'Information
D.R.A.S.I.

Affaire suivie par :
Sonia MARTIN-ABDOULKARIM
Tél : 02 40 37 37 33
Mél : ce.drasi@ac-nantes.fr

4 rue de la Houssinière
BP 72616 – 44326 NANTES CEDEX 03

Nantes, le 7 juillet 2026

Le Secrétaire général de la région académique et
de l'académie
à

L'ensemble des personnels des services
académiques

Objet : Mise en place d'un cadre d'usage et de suivi de l'Intelligence Artificielle Générative au sein des services académiques

Chers et Chers Collègues,

Contexte

L'Intelligence Artificielle Générative (IAG) est une catégorie d'IA conçue pour créer du contenu nouveau (texte, image, musique, code, vidéo, etc.) en apprenant des motifs, des structures à partir de vastes volumes de données existantes. Contrairement aux modèles d'IA traditionnels qui se concentrent sur la classification ou l'analyse (exemple distinguer un chat d'un chien dans une photo), les systèmes génératifs produisent du matériel avec une part de « créativité probabiliste ».

A partir d'une requête de l'utilisateur exprimé en langage naturel (appelé « prompt »), l'IA génère une réponse ou un contenu inédit comme la rédaction d'un rapport, la création d'une image à partir d'une description, la génération d'un code informatique ou encore la reformulation ou traduction d'un texte. Ces systèmes ne « comprennent » pas réellement ce qu'ils produisent ; ils prédisent statistiquement ce qui suit, sans conscience ni intentionnalité. Ces technologies proposent des opportunités majeures pour optimiser les processus administratifs et participer à la transformation des services publics, dans le cadre notamment de la stratégie de modernisation de l'académie, pilotée par la secrétaire générale adjointe Directrice des ressources humaines (DRH), en cohérence avec la feuille de route RH de l'académie.

Cette note a pour objectif de **préciser les conditions d'usage de l'IAG au sein des services académiques**, en privilégiant l'utilisation de l'Assistant IA de la Direction du numérique (DINUM) et en encadrant l'usage d'outils grand public en regard des enjeux éthiques, juridiques et sécuritaires.

Privilégier l'Assistant IA de la DINUM

Afin de garantir un usage sécurisé et conforme aux exigences du service public, l'utilisation de l'Assistant IA de la DINUM est privilégiée avant tout usage d'outils grand public. Cet outil, spécialement conçu pour les besoins de l'administration, présente les avantages suivants :

- **Sécurité et conformité** : l'Assistant IA de la DINUM respecte les normes de protection des données et les exigences du RGPD. Les échanges sont chiffrés et hébergés sur des infrastructures souveraines (SecNumCloud).
- **Adaptation aux métiers** : l'Assistant IA est optimisé pour les démarches aux enjeux des agents publics, avec des fonctionnalités allant de la rédaction administrative, à l'analyse de données ou à la simplification des démarches.
- **Accompagnement et support** : la DINUM propose des ressources et des formations pour faciliter la prise en main de l'outil, ainsi qu'un support technique.

L'accès à l'Assistant IA de la DINUM est d'ores et déjà possible en vous connectant à

<https://assistant.numerique.gouv.fr/>

Conditions d'usage des IA grand public

Pour les usages non couverts par l'assistant IA de la DINUM, l'utilisation d'outils d'IAG grand public est autorisée sous réserve du strict respect des 7 règles suivantes :

1. L'IA est un outil, pas un décideur
Utilisez-la pour assister (rédaction, analyse), jamais pour remplacer une décision humaine (ex : recrutement, évaluation) > exemple : L'IA peut suggérer des formulations pour une fiche de poste, mais la validation revient au gestionnaire RH.
2. Respectez le RGPD et la souveraineté des données à caractère personnel
 - a. Privilégiez l'Assistant IA de la DINUM
 - b. Appliquez le principe de minimisation : ne partagez que les données strictement nécessaires.
3. Transparence obligatoire
Signalez tout contenu généré par IA : "Ce texte a été produit avec l'aide d'un outil d'IA".
4. Vérifiez toujours les résultats : Croisez les informations avec des sources fiables. Méfiez-vous des "hallucinations" (réponses fausses mais plausibles).
5. Préservez l'humain : Maintenez des interactions directes pour les décisions sensibles (entretiens, accompagnement).
6. Expérimentez avant de généraliser : Testez l'IA sur des cas pilotes (ex : chatbot pour les FAQ) et mesurez les impacts.
7. Adoptez une démarche sobre :
Limitez l'usage de l'IA aux besoins réels pour réduire l'empreinte numérique et ne pas hésiter à utiliser les navigateurs pour de simples recherches Web.

Mise en place d'un comité de suivi des usages

En cohérence avec la stratégie de modernisation de l'académie basée sur une approche usager et coconstruite avec les agents, **un comité de suivi des usages sera mis en place 2^{ème} quinzaine de septembre 2026 sur la base d'un appel à volontaires adressé aux membres de la plénière.** Ce comité aura pour missions :

- D'évaluer les retours d'expérience des agents, identifier et faire connaître les bonnes pratiques et les cas ;
- De proposer des temps de formation et des ateliers de prise en main de ces outils ;
- De suivre les expérimentations en matière de modernisation de pratiques ;
- De sensibiliser les agents aux enjeux de l'IAG, notamment en matière de déontologie et de sécurité ;
- De proposer des adaptations du cadre d'usage en regard des besoins et des évolutions technologiques ;
- De réfléchir à l'impact des IA génératives sur l'évolution des métiers en service académique.

Je vous remercie pour votre implication personnelle dans l'usage raisonnée de ces fonctionnalités et dans le suivi de leurs usages.

Bien à vous —

Le Secrétaire général de la
région académique et de l'académie



Philippe DIAZ